



Le mot du Maire



Chères Mervaloises, chers Mervalois,

Comme vous avez pu l'entendre ou le lire dans l'actualité de ce mois de février la nouvelle carte scolaire présentée sur notre département cible quarante classes pour des potentielles fermetures à la rentrée de septembre 2024 et la récupération de 14 postes d'enseignants dans le Territoire de Belfort.

Qu'en est-il pour notre Ecole Élémentaire de Meroux-Moval ?

La situation se veut rassurante et reste stable sur les trois années à venir en termes d'effectifs : 64 en 2023, 62 en 2024, 65 en 2025. Il faudra peut-être aussi ajouter à ces effectifs quelques élèves de la maternelle de Vézelois pour leur éviter des classes trop chargées. Pour mémoire, cette année, huit enfants de maternelle sont scolarisés dans la classe de CP de l'école du vieux tilleul.

Par ailleurs, l'évolution de la population Mervaloise semble favorable, des familles s'installent cette année dans des logements locatifs ou en propriété avec de jeunes enfants. J'en profite pour leur souhaiter la bienvenue dans le village !

Une situation rassurante certes mais qu'il nous faudra pérenniser, d'autres familles souhaiteraient pouvoir s'installer à Meroux-Moval, et sont en attente...

Le projet d'aménagement de lotissement résidentiel au lieu-dit Touramont serait une réponse à ces problématiques et garantirait la bonne vitalité démographique de notre village tout en préservant un cadre de vie agréable.

Aussi, je souhaiterais revenir sur ce permis d'aménager, par souci de transparence, pour lequel une procédure juridique était en cours depuis le 19 avril 2023, nous obligeant à mettre en sommeil notre projet et à missionner un avocat.

Trois membres de l'association « Les amis de Touramont » ont choisi de déposer un recours contentieux en annulation du permis d'aménager. Ces trois personnes habitent le lotissement des Combeaux et elles sont riveraines du terrain de Touramont.

La commune est assignée sur des problématiques de fond et de forme et ces personnes riveraines n'aspiraient véritablement qu'au retrait d'un projet d'intérêt général.

Nous avons donc, constitué et déposé trois mémoires en défense au Tribunal Administratif. Parallèlement, nous avons établi une demande de permis modificatif venue soutenir ce mémoire lequel a été réinstruit par les services compétents.

Le jugement a été rendu ce jeudi 15 février et le tribunal a rejeté la requête dirigée par ces trois membres de l'association « les amis de Touramont » contre le permis d'aménager déposé par la commune.

Je me réjouis, bien entendu, de l'issue favorable de ce dossier et je tiens à préciser que notre projet d'intérêt général a été conçu et révisé de façon à ce qu'il puisse correspondre aux attentes de chacun en s'intégrant de manière harmonieuse dans notre village.

*A très bientôt,
Bien à vous,
Stéphane Guyod,
Maire de Meroux-Moval*

Horaires de la Mairie

- **Lundi : fermé au public**
- Mardi : 13H30-18H00
- Mercredi : 13H30- 17H00
- Jeudi : 8H30- 12H00
- Vendredi : 8H30-12H00
- Samedi : 10H-12H00



URGENCES

**Sapeurs-pompiers, Samu, Police-secours,
Gendarmerie**

112

**Médecin de garde : 3966
Centre hospitalier : 03.84.98.20.20**

LA VIE AU VILLAGE

Urbanisme

Rappel : La réglementation impose à toute personne qui envisage de construire ou de faire des travaux :

- de déposer une demande en Mairie (Permis de construire ou Déclaration Préalable de travaux)
- à réception de la validation il est obligatoire d'afficher en limite de terrain un panneau (descriptif du PC ou DP). Un délai est à respecter avant le début des travaux.
- à la fin des travaux, transmettre en Mairie la Déclaration attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

Pour toute question complémentaire, contacter le secrétariat de Mairie.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Comité des fêtes



Le Comité des Fêtes organise son loto le 13 avril à 20H au Fort de Meroux-Moval. Le carton seul est à 5 euros, la planche de 6 cartons à 20 euros et pour toute réservation 1 carton vous sera offert.

A gagner : Bons d'achat de 100, 150, 400 euros, paniers garnis...

Petite restauration et buvette sur place.

Pour tout renseignement et réservation contactez Mme Lebeuf au 06.73.43.11.62

Souvenir et Amitié

ERRATUM : Une erreur s'est glissée dans le Trait d'Union du mois dernier, nous nous en excusons.

Pour suivre et contacter l'association :

Facebook : Souveniretamié Meroux-Moval

Adresse mail : seta90memo@gmail.com



Téléthon

Le résultat final de l'édition 2023 s'élève à 5631,90 euros. C'est un record pour notre village qui nous place en 2^{ème} position sur le Territoire de Belfort derrière Delle avec 5702 euros. Un immense merci à tous les bénévoles. Rendez-vous pour l'édition 2024.



Apemms

L'Apemms organise en collaboration avec l'APE de Vézelois « Le Grand Carnaval » le 9 mars prochain : Ateliers créatifs, défilé dans le village pour faire un max de bruit, soirée musicale.

Petite restauration sur place et buvette.

Ouvert à tous, venez nombreux dans la cour de l'école de Vézelois.



INFOS

Biodéchets... On passe au tri

Les 2 bornes de collecte des biodéchets sont en place (proche des collecteurs à verre) :

- Rue de la liberté
- Rue du Lavoir

Si vous n'avez pas pu récupérer votre Kit BIOSEAU, vous pouvez toujours le faire à la Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.



Commande ou changement de bac :

<https://grandbelfort.fr/prevention-et-valorisation-des-dechets/demande-de-materiel/demande-ou-changement-de-bac.html>

Commande de composteur :

<https://grandbelfort.fr/prevention-et-valorisation-des-dechets/demande-de-materiel/composteur.html>

Si vous n'arrivez pas à commander en ligne, vous pouvez appeler le 03.84.54.24.24.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Chiens et bonnes pratiques

Suite à plusieurs signalements d'habitants importunés, voici quelques rappels pour des bonnes relations de voisinage et pour des promenades paisibles :



- **Les déjections canines** sont responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. L'article R63261 du Code Pénal et l'article R542676 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2ème classe.

- **Le port de la laisse** : Le règlement sanitaire départemental mentionne que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux, des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Merci pour votre vigilance.

Episodes neigeux

Du sel de déneigement est mis à disposition des Mervallois dans des bacs prévus à cet effet.

Ces bacs sont remplis en fonction des besoins. En ne prélevant que ce qui est nécessaire chacun assure une

disponibilité optimale à l'ensemble des villageois.

Quelques conseils pratiques :

- Le sel de déneigement est seulement destiné à la voirie et non aux allées et cours des particuliers.

- Pour un déneigement efficace,

il est indispensable que les rues soient libres d'accès aux engins de déneigement

- Sachez être patient, les rues de la commune sont déneigées dans un ordre hiérarchisé qui respecte les priorités de circulation.

- Prévoyez des équipements adaptés : pneus neige, chaussures, pelles à neige... Tout problème peut être signalé en Mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL



- La période de concertation du dossier concernant la proposition des ZAEnR s'est achevée le 27 janvier 2024.

- Demande de subvention pour 2 projets :

-Un pumphtrack : circuit sportif pour les vélos, skates, trottinettes et rollers, (projet sur lequel travaillent les jeunes du CMJ).

-Une circulation douce. L'objectif est de pouvoir relier la piste cyclable du stratégique à la Franco-VéloSuisse.

- Lancement du marché MOE « Ilot Centre Village ». Une esquisse d'aménagement a été réalisée sur le secteur ex-ferme BEHRA/ place de la Mairie.

Le choix de plusieurs phases est retenu afin de rendre possible le démarrage du projet « Salle communale à l'Ouvrage » également.

- Ouverture anticipée des dépenses d'investissement à hauteur de 25% avant le budget 2024. Le montant autorisé est de 138851 euros.

- Le « stratégique » direction Leupe n'a jamais fait l'objet d'une délibération en tant que dénomination de rue. Cela pose problème en termes de localisation. Il est proposé de nommer cette voie « Chemin de Leupe »

- Adhésion au service de remplacement du CDG90

ETAT CIVIL

Au vu des délais de traitement des titres, anticipez vos demandes de CNI et passeports pour les vacances !

www.ants.gouv.fr

Naissances :

- Kenzo MACEDO né le 30 janvier 2024

- Gauthier MISTRÉ né le 11 février 2024

Toutes nos félicitations aux jeunes parents



L'APE Vézelois et L'APEMMS Meroux-Moval
organisent...



LE GRAND

CARNAVAL

Venez
déguisés !

Scanne-moi
pour
t'inscrire



SAMEDI 9 MARS

Cour de l'école Henri Muller - Vézelois

• 16h15

Défilé avec confettis

Scanne-moi
pour pré-
commander



• 15h00 Atelier créatif
(masques & instruments)

• Animation
musicale

• 18h30 Petite restauration
(préventes en ligne)

IMPRIMÉE PAR NOS SOINS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

